

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres

en exercice : 48

43

présents : 45

pouvoirs : 3

votants : 48

L'an deux mille dix-sept, le onze janvier à 19 heures 30,
Le Conseil de la Communauté de Communes Sèvre & Loire,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Nouelles au Landreau,
sous la présidence de M. Pierre-André PERROUIN, président par intérim,
Date de la convocation : 4 janvier 2017

Présents :

MM PERROUIN SABOURIN (pouvoir de Mr COIGNET) LUCAS BOUHIER TEURNIER GICQUEL HUET BARON
RIPOCHE BERTIN MABIT LAUMONIER CORBET ROCHET ROUSSEAU RIVERY BARAUD BALEYDIER JOUNIER
AGASSE MARCHAIS J.M. SERISIER MARCHAIS J. POUPELIN AUBRON LEGOUT BUZONIE
MMES BRAUD (pouvoir de Mme BABIN) LERAY MENARD CHOBLET HOUSSIN MEILLERIS-PAGEAUD VIVANT
DAVIOT SECHER BOUCHER PETITEAU MOSTEAU GILBERT ARBERT TESSERAU CHARRIER LE POTTIER (pouvoir
de Mme PEROCHEAU) LACOSTE

Absents excusés ayant donné pouvoir :

MMES BABIN PEROCHEAU et Mr COIGNET

Est nommé secrétaire de séance : Christelle BRAUD

Désignation du lieu de réunion du Conseil Communautaire

Aux termes de l'article L.5211-11-11 du CGCT : *"l'organe délibérant se réunit au siège de l'établissement public de coopération intercommunale ou dans un lieu choisi par l'organe délibérant dans l'une des communes membres"*.

La réunion en dehors du siège de l'EPCI est possible mais à quelques conditions :

- Le lieu de réunion doit se trouver sur le territoire intercommunal constitué par le territoire des communes membres,
- Le lieu choisi (qui peut être le siège d'une mairie d'une commune membre ou un autre lieu public) ne doit pas contrevenir au principe de neutralité, doit offrir des conditions d'accessibilité et de sécurité au public,
- L'organe délibérant doit avoir délibéré pour choisir ce lieu.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** la salle Frédérice Praud au Loroux-Bottereau comme lieu ordinaire de réunion du Conseil Communautaire.

Fait à Vallet, le 11 janvier 2017

Le Président

Pierre-André PERROUIN



Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de sa transmission en
préfecture le **13 JAN. 2017**

de son affichage le **17 JAN 2017**